

**123 LogOuest 2015**  
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros  
Siège social : 94, rue de la Victoire – 75009 Paris  
808 696 884 RCS Paris

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 juin,

La société 123 Investment Managers, Associé unique de la société 123 LogOuest 2015, représentée par son représentant légal, Monsieur Xavier Anthonioz-Rossiaux, a pris les décisions suivantes :

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**2. A pris les décisions suivantes :**

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé unique prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 136 euros en totalité au compte « Report à nouveau », s'élevant ainsi à (61 717) euros.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**TROISIEME DECISION**

L'Associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

**QUATRIEME DECISION**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

---

**123 Investment Managers**  
Par : M. Xavier Anthonioz-Rossiaux

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the signature line.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line.

## SAS 123 LOGOUEST 2015

94 rue de la Victoire  
75009 PARIS

Plaquette au 31/12/2024

**PR+MIER  
MONDE=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables  
des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Paris Île-de-France.

**PREMIER MONDE**

13 rue Saint Lazare  
75009 PARIS

Tél. 01.43.12.36.40 Fax. 01.40.07.53.42  
contact@premiermonde.fr  
www.premiermonde.fr

## Sommaire

<b>1. COMPTES ANNUELS</b>	<b>1</b>
Bilan	2
Compte de résultat	4
Soldes intermédiaires de Gestion	5
Annexe	6
<b>2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>12</b>
Détail du Bilan	13
Détail du Compte de résultat	15
Détail des Soldes intermédiaires de gestion	16
Liste des immobilisations	17
<b>3. DECLARATIONS FISCALES</b>	<b>18</b>
Déclaration de résultat n° 2065	19
Etats fiscaux n° 2050 à 2059G	21

**Plaque**

**Période du 01/01/2024 au 31/12/2024**

**COMPTES ANNUELS**

**PR+MIER  
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	36 998	21 693	15 305	15 236
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 998</b>	<b>21 693</b>	<b>15 305</b>	<b>15 236</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	3		3	3
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	371		371	4 623
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>374</b>		<b>374</b>	<b>4 626</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>37 372</b>	<b>21 693</b>	<b>15 679</b>	<b>19 862</b>

## Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-57 581	-54 220
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-4 136</b>	<b>-3 361</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-56 717</b>	<b>-52 581</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	130	110
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	130	110
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	70 000	70 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 266	2 333
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>72 396</b>	<b>72 443</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>15 679</b>	<b>19 862</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
<b>Total</b>						
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	4 205		4 205			
<b>Total</b>	<b>4 205</b>		<b>4 205</b>			
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-4 205</b>		<b>-4 205</b>			
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
<b>Total</b>						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 205</b>		<b>-4 205</b>			
Produits financiers	21 762		22 605		-844	-3,73
Charges financières	21 693		21 762		-69	-0,31
<b>Résultat financier</b>	<b>69</b>		<b>844</b>		<b>-775</b>	<b>-91,88</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4 136</b>		<b>-3 361</b>		<b>-775</b>	<b>23,06</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 136</b>		<b>-3 361</b>		<b>-775</b>	<b>23,06</b>

## Soldes intermédiaires de Gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>						
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>						
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>						
Autres achats et charges externes	4 205		4 205			
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-4 205</b>		<b>-4 205</b>			
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
Charges de personnel						
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 205</b>		<b>-4 205</b>			
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits						
Dot. amortissements et provisions						
Autres charges						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 205</b>		<b>-4 205</b>			
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	21 762		22 605		-844	-3,73
Charges financières	21 693		21 762		-69	-0,31
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-4 136</b>		<b>-3 361</b>		<b>-775</b>	<b>23,06</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 136</b>		<b>-3 361</b>		<b>-775</b>	<b>23,06</b>

# Plaquette

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

**PR+MIER  
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 LOGOUEST 2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 15 679 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 136 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	36 998			36 998
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>36 998</b>			<b>36 998</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 998</b>			<b>36 998</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	3	3	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	21 762	21 693	21 762	21 693
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>21 762</b>	<b>21 693</b>	<b>21 762</b>	<b>21 693</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières		21 693	21 762	
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
123 INVESTMENT MANAGERS 75009 PARIS	100,00	5 000,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 72 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	130	130		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 266	2 266		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	70 000	70 000		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>72 396</b>	<b>72 396</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	70 000			

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Banque - Intérêts courus à payer	130
<b>Total</b>	<b>1 930</b>

# Plaquette

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**PR+MIER  
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

## Détail du Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
261001 - Ap Commanditaire Logement O	36 997,00		36 997,00	36 997,00
261002 - Apport du commandité SCA	1,00		1,00	1,00
296100 - Dépréciations titres participat.		21 693,10	-21 693,10	-21 761,63
	36 998,00	21 693,10	15 304,90	15 236,37
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 998,00</b>	<b>21 693,10</b>	<b>15 304,90</b>	<b>15 236,37</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Autres créances				
467100 - Autres comptes débiteurs/crédit	3,00		3,00	3,00
	3,00		3,00	3,00
<b>Divers</b>				
Disponibilités				
512000 - Banque	371,16		371,16	4 622,56
	371,16		371,16	4 622,56
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>374,16</b>		<b>374,16</b>	<b>4 625,56</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>37 372,16</b>	<b>21 693,10</b>	<b>15 679,06</b>	<b>19 861,93</b>

## Détail du Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-57 580,87	-54 219,61
	-57 580,87	-54 219,61
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-4 136,27</b>	<b>-3 361,26</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-56 717,14</b>	<b>-52 580,87</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	130,00	110,00
	130,00	110,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	130,00	110,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455101 - 123 Venture Compte Courant	70 000,00	70 000,00
	70 000,00	70 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	466,20	532,80
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800,00	1 800,00
	2 266,20	2 332,80
Dettes fiscales et sociales		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>72 396,20</b>	<b>72 442,80</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>15 679,06</b>	<b>19 861,93</b>

## Détail du Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
<b>Total</b>						
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Autres achats & charges externes						
622601 - Honoraires comptables	1 864,80		1 864,80			
622603 - Honoraires CAC	1 800,00		1 800,00			
627800 - Prestations de services bancaire	540,00		540,00			
	4 204,80		4 204,80			
<b>Total</b>	<b>4 204,80</b>		<b>4 204,80</b>			
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-4 204,80</b>		<b>-4 204,80</b>			
<b>CHARGES</b>						
<b>Total</b>						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 204,80</b>		<b>-4 204,80</b>			
Produits financiers						
786620 - Repris.s/prov.dépréc.immob. fin	21 761,63		22 605,17		-843,54	-3,73
	21 761,63		22 605,17		-843,54	-3,73
Charges financières						
686620 - Dot. prov. dépréc. immob. financ	21 693,10		21 761,63		-68,53	-0,31
	21 693,10		21 761,63		-68,53	-0,31
<b>Résultat financier</b>	<b>68,53</b>		<b>843,54</b>		<b>-775,01</b>	<b>-91,88</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4 136,27</b>		<b>-3 361,26</b>		<b>-775,01</b>	<b>23,06</b>
Résultat exceptionnel						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 136,27</b>		<b>-3 361,26</b>		<b>-775,01</b>	<b>23,06</b>

## Détail des Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>						
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>						
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>						
Autres achats et charges externes						
622601 - Honoraires comptables	1 864,80		1 864,80			
622603 - Honoraires CAC	1 800,00		1 800,00			
627800 - Prestations de services bancaire	540,00		540,00			
	<b>4 204,80</b>		<b>4 204,80</b>			
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-4 204,80</b>		<b>-4 204,80</b>			
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 204,80</b>		<b>-4 204,80</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 204,80</b>		<b>-4 204,80</b>			
Produits financiers						
786620 - Repris.s/prov.dépréc.immob. fin	21 761,63		22 605,17		-843,54	-3,73
	<b>21 761,63</b>		<b>22 605,17</b>		<b>-843,54</b>	<b>-3,73</b>
Charges financières						
686620 - Dot. prov. dépréc. immob. financ	21 693,10		21 761,63		-68,53	-0,31
	<b>21 693,10</b>		<b>21 761,63</b>		<b>-68,53</b>	<b>-0,31</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-4 136,27</b>		<b>-3 361,26</b>		<b>-775,01</b>	<b>23,06</b>
Résultat exceptionnel						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 136,27</b>		<b>-3 361,26</b>		<b>-775,01</b>	<b>23,06</b>

## Liste des immobilisations

Code	Désignation	Date acq.M	T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
<b>261001 Ap Commanditaire Logement Ouest</b>								
0000000001	App Cditaire Logement Ouest	02/01/15	N	36 997,00				36 997,00
<b>Total du compte 261001</b>				<b>36 997,00</b>				<b>36 997,00</b>
<b>261002 Apport du commandité SCA</b>								
0000000002	App Cdité Logement Ouest	02/01/15	N	1,00				1,00
<b>Total du compte 261002</b>				<b>1,00</b>				<b>1,00</b>
<b>Total de la liste simplifiée</b>				<b>36 998,00</b>				<b>36 998,00</b>
Répartition des dotations économiques						linéaire		
						dégressif		
						variable		

**Plaque**

**Période du 01/01/2024 au 31/12/2024**

**DECLARATIONS FISCALES**

**PR+MIER  
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE  
ET DE VOS TALENTS.

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2025**

Exercice ouvert le  et clos le  Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:  Adresse du siège social :

SIRET

Adresse du principal établissement:  Ancienne adresse en cas de changement:

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées  Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text"/>		Déficit <input type="text" value="25 898"/>
	Bénéfice imposable à 15 % <input type="text" value="0"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	<input type="text"/>

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 15%  PV exonérées art. 238quindecies

### 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A  Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies  Autres dispositifs  Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies  Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies  Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

## F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé :

Nom et coordonnées ECF  Viseur conventionné  Visa : CGA

– du prestataire : .....

– du comptable :

Tél :

– du conseil : .....

Tél : .....

– du CGA ou du viseur conventionné : .....

Tél : .....

– N° d'agrément :

### I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

### J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements

### K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

### M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGOUEST 2015		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 94 rue de la Victoire 75009 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 8 0 8 6 9 6 8 8 4 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	36 998	21 693	15 304
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	36 998	21 693	15 304	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	3		3
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	371		371	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	374		374	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>1B</b>	37 372	21 693	15 679
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS 123 LOGOUEST 2015		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5 000 .....)	DA		5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		( 57 580 )	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 4 136 )	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		( 56 717 )
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		130	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		70 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 266	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC		72 396
	Écarts de conversion passif*		<b>(V)</b>	ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		15 679
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		72 396		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		130		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGOUEST 2015		Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	4 204	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	4 204	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 4 204 )	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	21 761
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	21 761	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	21 693
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	21 693	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	68	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 4 136 )	

Désignation de l'entreprise SAS 123 LOGOUEST 2015

Néant  \*

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	21 761	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	25 897	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 4 136 )	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de comerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	<b>HS</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS 123 LOGOUEST 2015										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport*			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	36 998	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				1Q	36 998	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	36 998	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	TOTAL II				IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY	36 998	ØZ
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G
	TOTAL IV				13		NJ		NK	36 998	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	36 998	ØM	

Désignation de l'entreprise <u>SAS 123 LOGOUEST 2015</u>											Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH		
<b>TOTAL I</b>			RK			RM			RN			RO		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT		
<b>TOTAL II</b>			QU			QV			QW			QX		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR		
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL						NM						NO	
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Désignation de l'entreprise SAS 123 LOGOUEST 2015

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	21 761	9V		9W		9X	21 693
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07	21 693	08	21 761	09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>		7B	21 761	TY	21 693	TZ	21 761	UA	21 693
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	21 761	UB	21 693	UC	21 761	UD	21 693
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG	21 693	UH	21 761			
		- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGUEST 2015				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3	3						
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	3	VU	3	VV			
RENOUVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	130	130						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 266	2 266							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	70 000	70 000							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	72 396	VZ	72 396					
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGOUEST 2015

Néant  \*

Exercice N, clos le : 31/12/2024

**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
------------	---	----	--	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8
		- imposées au taux de 0 %			ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme			WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y1
---	--	----

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3
---	--	----

**TOTAL I****II. DÉDUCTIONS****PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT	
---	--	----	--

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU	21 762
--	--	----	--------

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV
		- imposées au taux de 0 %			WH
		- imposées au taux de 19 %			WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY
--	--	----

Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*					XD	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecimes A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecimes)	IF		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quidecimes)	PC		
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			
			Zone de restructuration de la défense ( 44 terdecies)	PA			
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XS
--	--	----

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2
---	--	----

**III. RÉSULTAT FISCAL****TOTAL II**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)				XJ 25 898

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
--	--	----	--

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
---	--	--	--	----

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	25 898
---	--	----	--	----	--------

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 123 LOGOUEST 2015</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	39 001
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) <b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	<b>K6</b>	39 001
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	25 898
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	64 899
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		
DEPRECIATION TITRES	<b>9D</b>	<b>9E</b> 21 762
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b> 21 762
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

*	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 123 LOGUEST 2015</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 54 219 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	( 3 361 )		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
					Autres répartitions	ZF			
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	( 57 580 )		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	( 57 580 )	<b>TOTAL II</b>	ZH
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8		XQ		
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 664	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES		ST	540	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	4 204
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	
— Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques )			ZS		9Z		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGUEST 2015

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGOUEST 2015

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme  À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter  col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGOUEST 2015					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGOUEST 2015

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

## DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP
Dont apprentis	YF
Dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

## I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT
TOTAL 1	OX

## II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
TOTAL 2	OM

## III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON
Variation négative des stocks	OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY
TOTAL 3	OJ

## IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
-----------------------------	-----------------------------	----

## V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA
---	----

## Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX					
Effectifs au sens de la CVAE	EY					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX					
Période de référence	GY	/	/	GZ	/	/
Date de cessation	HR	/	/			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'am. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 8 0 8 6 9 6 8 8 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 123 LOGOUEST 2015

ADRESSE (voie) 94 rue de la Victoire

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

Total des lignes P1 + P2 P5 1 Total des lignes P3 + P4 P6 5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination 123 INVESTMENT MANAGERS

N° SIREN (si société établie en France) 432510345 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 94 Voie rue de la Victoire

Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant [X] \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 8 0 8 6 9 6 8 8 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 123 LOGOUEST 2015

ADRESSE (voie) 94 rue de la Victoire

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, Code Postal, Commune, Pays, % de détention

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# CABINET ANCETTE & ASSOCIES

---

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

---

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

## **SASU 123 LOGOUEST 2015**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

---

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

---

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

**123 LOGOUEST 2015**  
SASU au capital de 5 000 euros  
Siège social : 94 Rue de la Victoire  
75009 PARIS  
808 696 884 RCS PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

---

À l'associé unique de la société 123 LOGOUEST 2015,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 123 LOGOUEST 2015 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

### Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

### Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du

Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

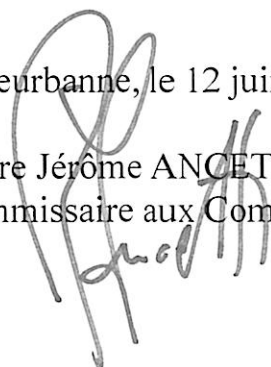


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 12 juin 2025

Pierre Jérôme ANCETTE  
Commissaire aux Comptes



---

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DE LA REGION DE LYON  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

---

24, RUE EDOUARD AYNARD  
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax

04 72 12 10 00

**123 LOGOUEST 2015**

SASU au capital de 5 000 euros  
Siège social : 94 Rue de la Victoire  
75009 PARIS  
808 696 884 RCS PARIS

---

**COMMUNICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-12 DU  
CODE DE COMMERCE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

À l'associé unique de la société 123 LOGOUEST 2015,

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2018, et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Villeurbanne, le 12 juin 2025

Pierre-Jérôme ANCETTE  
Commissaire aux comptes



**Pierre-Jérôme ANCETTE**  
MSTCF LYON  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

**Jérôme PLOQUIN**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	36 998	21 693	15 305	15 236
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 998</b>	<b>21 693</b>	<b>15 305</b>	<b>15 236</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	3		3	3
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	371		371	4 623
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>374</b>		<b>374</b>	<b>4 626</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>37 372</b>	<b>21 693</b>	<b>15 679</b>	<b>19 862</b>



## Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-57 581	-54 220
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-4 136</b>	<b>-3 361</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-56 717</b>	<b>-52 581</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	130	110
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	130	110
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	70 000	70 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 266	2 333
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>72 396</b>	<b>72 443</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>15 679</b>	<b>19 862</b>



## Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
<b>Total</b>						
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	4 205		4 205			
<b>Total</b>	<b>4 205</b>		<b>4 205</b>			
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-4 205</b>		<b>-4 205</b>			
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
<b>Total</b>						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 205</b>		<b>-4 205</b>			
Produits financiers	21 762		22 605		-844	-3,73
Charges financières	21 693		21 762		-69	-0,31
<b>Résultat financier</b>	<b>69</b>		<b>844</b>		<b>-775</b>	<b>-91,88</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4 136</b>		<b>-3 361</b>		<b>-775</b>	<b>23,06</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 136</b>		<b>-3 361</b>		<b>-775</b>	<b>23,06</b>



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 LOGOUEST 2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 15 679 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 136 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	36 998			36 998
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>36 998</b>			<b>36 998</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 998</b>			<b>36 998</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres		3	3
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	21 762	21 693	21 762	21 693
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>21 762</b>	<b>21 693</b>	<b>21 762</b>	<b>21 693</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières		21 693	21 762	
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
123 INVESTMENT MANAGERS 75009 PARIS	100,00	5 000,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		



## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 72 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	130	130		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 266	2 266		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	70 000	70 000		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>72 396</b>	<b>72 396</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	70 000			

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Banque - Intérêts courus à payer	130
<b>Total</b>	<b>1 930</b>

